

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dalles/carreaux nettoyant spécial

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : HGS dalles/carreaux nettoyant spécial
Utilisation du produit : Nettoie les carreaux et les dalles polis ou non, vitrifiés ou non

Identification de la société/entreprise

Producteur : HG International b.v. **No de téléphone:** : +31 (0)36 54 94 700
Adresse : Damsluisweg 70 **Fax** : +31 (0)36 54 94 744
1332 EJ Almere **Interne:** : www.hginternational.com
Pays : The Netherlands
Importateur : MARTEC HANDELS AG
Adresse : Seestrasse 199
CH-8820 Wädenswill
No de téléphone: : +41.1.783.95.30/31 **Fax** : +41.1.783.95.49
Pays : Suisse
 **Numéro d'appel d'urgence** : Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum
+41.01.251.51.51 24-h-Notfallnummer 145

2. Information sur les composants

Substance/préparation : Préparation

Nom des ingrédients	Numéro CAS	Numéro CE	%	Classification
Suisse				

Ce produit ne contient pas, à la connaissance du fournisseur, de substances dangereuses dans des quantités justifiant leur inscription dans la présente section, en accord avec la réglementation de l'Union Européenne et avec les réglementations nationales.

* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

3. Identification des dangers

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Autres risques : Non applicable

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dalles/carreaux nettoyant spécial

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.
- Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : Employer un agent extincteur approprié pour étouffer les foyers d'incendie avoisinants.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Aucun danger particulier.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8).
- Précautions relatives à l'environnement** : Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Dans le cas d'un déversement minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit et le placer dans un récipient hermétique imperméable à l'eau aux fins d'élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dalles/carreaux nettoyant spécial

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Laver abondamment après usage.
Entreposage : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.
Matériaux d'emballage
Recommandé : Utiliser le contenant d'origine.
Utilisations spécifiques : Non disponible.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Valeurs limites d'exposition : Non disponible.

Nom des ingrédients Limites d'exposition professionnelle

Suisse

Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle : Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.

Protection respiratoire : Non applicable

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des manchettes ou des gants étanches et résistants aux produits chimiques et conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
>8 heure(s) (temps d'interférence): caoutchouc naturel (latex)

Protection des yeux : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux

Protection de la peau : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

Apparence

État physique : Liquide.

Couleur : Incolore. Clair

Odeur : Inodore.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : 12.6 (Conc. (% poids/poids): 100) [Basique.]

Point de fusion : Peut commencer à se solidifier à 0°C (32°F) selon les données de: aqua.

Point d'ébullition : La plus basse valeur connue est 100°C (212°F) (aqua).

Point d'éclair : Non applicable.

Inflammabilité (solides, gaz) : Non applicable.

Caractéristiques d'explosivité : Non disponible.

Propriétés oxydantes : Non disponible.

Densité relative : 1.007 g/ml (20°C / 68°F)

Date d'édition

17-10-2005.

Version

5.02

Page 3 de 6

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dalles/carreaux nettoyant spécial

Solubilité : Soluble dans l'eau froide, l'eau chaude.
Insoluble dans méthanol, éther diéthylique, n-octanol, acétone.

Autres informations

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité : Le produit est stable.
Conditions à éviter : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières à éviter : Réactif avec les acides.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets nocifs divers : Non disponible.

12. cgh9:j650:8ecécotoxicologiques

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Il faudra éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Classification des déchets : Non applicable.
: Non disponible.

Déchets Dangereux : A la connaissance du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive 91/689/CEE.

:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dalles/carreaux nettoyant spécial

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADN	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IATA-DGR	Non réglementé.	-	-	-		-

15. Informations réglementaires

Réglementation de l'Union Européenne

- Phrases de risque** : Ce produit n'est pas classifié selon les règlements de l'Union européenne.
- Utilisation du produit** : Non classifié et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage.
- Produit de consommation.
- Classification statistique de la CEE (code douanier)** : 32089091
- Information sur l'identification des composants** : moins de 5%: NTA (acide nitrilotriacétique) et sels, agents de surface non ioniques, phosphonates, agents de surface anioniques;conservateurs:2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol.

Réglementations nationales

Suisse

- Classe LRV (Ta-Luft)** : Non disponible.
- Classe de toxicité** : 5
- OFSP** : 88836
- Teneur en COV** : Exonéré.

16. Autres informations

- Autres informations** : Non disponible.
- Commentaires lors de la révision** : Non disponible.

Historique

- Date d'impression** : 17-10-2005.
- Date d'édition** : 17-10-2005.
- Date de publication précédente** : Aucune validation antérieure.
- Version** : 5.02
- Vérifié par T. Rutgers.

Date d'édition

17-10-2005.

Version

5.02

Page 5 de 6



Cette fiche toxicologique a été préparée conformément à la
Directive 91/155/EC de l'UE modifiée par la Directive
2001/58/EC



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dalles/carreaux nettoyant spécial

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Version	5.02
----------------	------

Page 6 de 6
